

Les inégalités de patrimoine des ménages entre 1992 et 2004

Marie Cordier, Cédric Houdré, Catherine Rougerie*

Le revenu, la catégorie sociale, la localisation géographique, l'âge ainsi que les héritages ou donations reçues sont des facteurs discriminants dans la constitution des patrimoines bruts des ménages. Cependant, ces facteurs ne rendent compte que pour moitié environ de la dispersion de ces patrimoines. Entre 1992 et 2004, la plupart des indicateurs indiquent une stabilité des inégalités sur l'ensemble de la population. Cette situation recouvre toutefois des évolutions contrastées. Les inégalités sont stables parmi les ménages propriétaires de leur résidence principale et parmi les plus de 60 ans. Elles ont progressé parmi les ménages âgés de 30 à 50 ans, ainsi que parmi les ménages à revenus modestes. En comparaison du reste de la population, le patrimoine brut des jeunes est moindre en 2004 que douze ans auparavant, tandis que celui des plus de 50 ans a augmenté.

Dans une acception large, le patrimoine peut être défini comme les avoirs accumulés permettant à une personne ou à un ménage de disposer de ressources futures (Lollivier et Verger, 1996). Ces avoirs incluraient ainsi les droits à la retraite – présente ou future – ou encore le capital humain. Ce dernier inclut l'ensemble des connaissances ou savoir-faire acquis par un individu et conditionne ses capacités productives et ses revenus. Compte-tenu de la difficulté à évaluer ces deux grandeurs et à les agréger dans un ensemble cohérent, l'étude se limite ici au patrimoine matériel, négociable et transmissible, hors biens durables, bijoux et objets d'art. Il s'agit par ailleurs d'un patrimoine brut, dont l'endettement éventuel n'est pas déduit (*encadré 1*).

En 2004, le patrimoine brut des ménages vivant en France métropolitaine est en moyenne de 165 000 euros. Les 10 % les plus riches possèdent au total 46 % de l'ensemble du patrimoine, avec des avoirs supérieurs à 382 000 euros. La moitié des ménages possède moins de 98 000 euros, et les 10 % les plus pauvres moins de 900 euros (*voir fiche Montants détenus de patrimoine*).

La connaissance des hauts comme des bas patrimoines dans une enquête reste cependant fragile. Compte-tenu en particulier de la difficulté à appréhender les patrimoines les plus élevés, des informations sur l'impôt sur la fortune (ISF) peuvent compléter les données de l'enquête. Bien que le patrimoine imposable à l'ISF ne soit pas tout à fait comparable à celui qui est décrit dans les enquêtes, quelques ordres de grandeur peuvent être proposés à titre illustratif : environ 300 000 ménages sont redevables de l'impôt sur la fortune, soit 1,2 % des ménages (*figure 1*). Le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros en 2003. Parmi ces redevables, le patrimoine des 10 % les plus riches est trois fois et demie supérieur à ce seuil ; celui des 1 % les plus fortunés est 11,5 fois supérieur.

Le patrimoine des ménages s'est diversifié au cours de ces trente dernières années. Selon les comptes nationaux, le patrimoine financier représente en 2004 plus de 40 % du patrimoine global des ménages ; il en a même représenté plus de la moitié lors de la période de montée de la Bourse entre 1998 et 2000, contre moins d'un tiers à la fin des années soixante-dix. Dans les portefeuilles financiers, les valeurs mobilières, l'assurance-vie, l'épargne-logement occupent une place croissante.

* Cédric Houdré appartient à la division Revenus et patrimoine de l'Insee, division à laquelle appartenaient également Marie Cordier et Catherine Rougerie au moment de la rédaction de cet article.

L'achat du logement : facteur essentiel d'accumulation de patrimoine

Le patrimoine brut d'un ménage résulte d'un processus d'accumulation, conditionné par ses capacités d'épargne et par la durée de la période au cours de laquelle il a réalisé cette épargne. Certains ménages ont par ailleurs bénéficié d'héritages ou de donations, ou au contraire ont transmis une partie de leur patrimoine à d'autres ménages – leurs enfants en particulier. Le processus d'accumulation dépend également des différents calendriers démographiques, comme l'âge d'entrée dans la vie active, celui du premier emploi, de la première mise en couple ou du premier héritage. Ces éléments ont tendance à se décaler dans le temps : par exemple, l'entrée sur le marché du travail est plus tardive aujourd'hui qu'il y a dix ans. L'accession à la propriété est une des principales modalités de constitution du patrimoine pour les ménages français. Plus de la moitié des ménages possèdent leur résidence principale (55,7 % en 2004, 53,1 % en 1992). La moitié des propriétaires a un patrimoine supérieur à

Encadré 1

Sources et concept de patrimoine utilisés

Les données utilisées pour cette étude proviennent essentiellement des enquêtes sur le patrimoine des ménages menées par l'Insee en 1992 et 2004. Les informations sur l'impôt sur la fortune sont issues d'une exploitation des déclarations des contribuables réalisée par la direction générale des Impôts. Les enquêtes de l'Insee permettent de décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. L'enquête la plus récente a eu lieu d'octobre 2003 à janvier 2004 auprès de 9 692 ménages.

Cette étude se base sur la mesure d'un **patrimoine brut** : l'endettement du ménage n'est pas déduit. De ce fait, la valeur totale de la résidence principale est incluse dans le patrimoine dès lors que le ménage en est devenu propriétaire. Le patrimoine inclut la résidence principale, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier –, les actifs financiers du ménage et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant. Il n'inclut pas les bijoux, les œuvres d'art et de collection, ou plus généralement les biens durables (véhicules, mobilier, électroménager, etc.).

Les mesures du patrimoine présentées ici sont des estimations obtenues à partir des réponses des ménages, effectuées en tranches ou en fourchettes. Des montants en continu sont reconstitués selon la technique dite « des résidus simulés » : ils sont en effet indispensables afin de procéder à des analyses de dispersion ou de concentration (*Économie et Statistique* n° 296-297, 1996). Une reconstitution des différents montants de patrimoine de chaque

enquêté est alors établie, par régression linéaire sur un certain nombre de variables explicatives ; à cette prédiction est ajoutée un résidu aléatoirement déterminé, en imposant bien sûr au résultat de se situer dans la tranche ou la fourchette déclarée lors de l'enquête.

Les enquêtes détaillent le patrimoine financier, mesuré comme la somme des différents actifs financiers : compte-chèques, livrets, assurance-vie, valeurs mobilières. De même, le patrimoine immobilier et le patrimoine professionnel sont la somme de leurs composantes : résidence principale, résidence secondaire et immobilier de rapport – pour l'immobilier –, actifs professionnels ou valeur de l'entreprise dans le cas du patrimoine professionnel.

Les ménages déclarent, dans les enquêtes, des montants inférieurs à ceux qui figurent dans les comptes nationaux. Les écarts sont parfois importants, en particulier pour les actifs financiers. Cette sous-estimation reflète sans doute pour partie de la dissimulation mais aussi la difficulté qu'ont les ménages à évaluer leur patrimoine. Par exemple, il est possible que, dans l'évaluation de leurs valeurs mobilières, beaucoup de ménages tiennent plus volontiers compte des pertes éventuelles que des gains potentiels ; ou encore que la valeur de rachat de certains produits d'assurance-vie leur soit inconnue. La sous-estimation provient aussi de la représentation insatisfaisante des très riches, difficiles à échantillonner, parce qu'ils sont peu nombreux (Arrondel et *alii*, 1996). Mais le recours aux enquêtes est indispensable pour rendre compte de la répartition inégale des richesses, et appréhender les mécanismes d'accumulation sous-jacents.

177 000 euros en 2004, alors que ce montant n'est que de 5 400 euros pour les non-propriétaires. Le montant de la résidence principale est toutefois inclus dans le patrimoine, même si des emprunts sont en cours, car il s'agit ici de patrimoine brut.

La propriété n'est pas en elle-même facteur d'inégalités. Ce sont plutôt les caractéristiques sociodémographiques des propriétaires comme des non-propriétaires qui permettent de comprendre leur différence de richesse. Ceux qui ne possèdent pas leur résidence principale sont plutôt jeunes : c'est le cas de 42 % des ménages dont la personne de référence a moins de trente ans, contre 28 % dans la population totale. Ces ménages sont aussi plus fréquemment des personnes seules ou des familles monoparentales et sont plus nombreux à vivre dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants ou en région parisienne.

Rendant compte de situations plus hétérogènes, la concentration des patrimoines est plus forte chez ceux qui ne possèdent pas leur résidence que chez les propriétaires. Par exemple, chez les propriétaires, les 10 % des ménages les plus fortunés ont 37 % du patrimoine total de la catégorie, alors que chez les non-propriétaires, ils ont une part presque deux fois plus forte (72 %).

Hausse des inégalités de patrimoine parmi les 30 à 50 ans

L'accumulation d'un patrimoine répond à plusieurs motifs dont les effets se combinent et parfois s'opposent. Les capacités d'épargne et les besoins de consommation varient avec les phases du cycle de vie : un ménage aura tendance à consommer plutôt qu'épargner, voire à s'endetter au début de sa vie, puis à épargner pour ses vieux jours. Ceci induit plutôt une croissance du patrimoine jusqu'à l'âge de la retraite et une décroissance ensuite. Mais l'épargne peut également répondre à un souci de protection contre les aléas de la vie, en particulier contre le risque de chômage, ou encore à une volonté de transmettre un patrimoine à ses

1. Répartition des masses de patrimoine

Ensemble des ménages

Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine des ménages (en %)
1	1 270	13
10	382	46
50	99	93

Lecture : 1 % des ménages ont un patrimoine brut total supérieur à 1,2 million d'euros. Leur patrimoine représente 13 % du patrimoine brut total des ménages. L'estimation du patrimoine en haut de la distribution est fragile.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004.

Ménages imposables à l'ISF

Pourcentage de ménages	Seuil inférieur du quantile (en milliers d'euros)	Masse totale du patrimoine imposable à l'ISF (en %)
1	8 245	12
5	3 517	24
10	2 520	33
50	1 161	72
Seuil d'imposition	720	100

Note : le patrimoine imposable à l'ISF n'est pas directement comparable au patrimoine calculé dans l'enquête. Tout d'abord, il s'agit d'un patrimoine net, les dettes et charges étant déduites. De manière simplifiée, le patrimoine professionnel exploité est exclu de l'assiette. La résidence principale bénéficie d'un abattement de 20 %. Le patrimoine imposable à l'ISF est un minorant du patrimoine obtenu par l'enquête. En 2005, le seuil d'imposition sur la fortune était de 720 000 euros.

Lecture : 1 % des ménages imposables à l'ISF ont un patrimoine imposable supérieur à 8,2 millions d'euros. Leur patrimoine représente 12 % du patrimoine total des redevables de l'ISF.

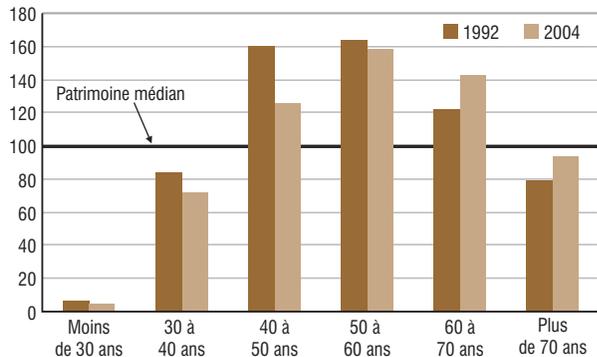
Source : direction générale des Impôts, 2003.

descendants. Dans ce dernier cas, le patrimoine aura tendance à croître tout au long de la vie. Par ailleurs, le montant de patrimoine dépend également des différents héritages ou donations versées ou reçues par le ménage.

De manière générale, la fréquence des transferts augmente avec l'âge : en 2004, 20 % des ménages de moins de trente ans ont reçu un héritage ou une donation, contre 40 % pour ceux qui ont entre 40 et 50 ans et 51 % pour les plus de 50 ans. Il y a là aussi un mécanisme qui renforce l'effet de l'âge sur la constitution des patrimoines. Ces effets spécifiques à l'âge peuvent néanmoins se combiner avec des effets de générations, difficiles à dissocier les uns des autres. Les phénomènes de cycle de vie évoqués ci-dessus permettraient en théorie d'obtenir le profil par âge du patrimoine observé sur la *figure 2*. Cependant, la relation entre âge et patrimoine constatée ici ne traduit pas uniquement ces phénomènes. La forme du profil observée est, sinon créée, du moins accentuée par des effets de génération : les ménages les plus âgés en 1992 n'avaient profité de la période de croissance d'après-guerre que tardivement dans leur vie. Les 40-60 ans avaient en revanche bénéficié pleinement de cette période, qui s'est accompagnée d'un faible chômage et d'un accès facilité au marché du crédit. En 2004, les plus de 50 ans possèdent plus qu'en 1992 relativement au reste de la population, alors que les moins de 30 ans ont moins. Cette situation pourrait résulter à la fois du vieillissement de la génération des « baby-boomers » et de l'arrivée de jeunes générations ayant vécu des situations économiques moins favorables, consécutives aux chocs pétroliers (Lollivier, Verger, 1996).

L'accumulation ne suffit pas à expliquer la concentration du patrimoine. En effet, les inégalités à âge donné restent comparables aux inégalités dans l'ensemble de la population : la plupart des indicateurs de dispersion et de concentration dans chaque tranche d'âge sont proches de ceux pour la population dans son ensemble. Par ailleurs, entre 1992 et 2004, ils sont stables dans la plupart des tranches d'âge, sauf chez les 30 à 50 ans, où ils augmentent (*Définitions, encadré 2 et figure 3*).

2. Évolution du profil par âge du patrimoine médian relatif



Lecture : en 1992, le patrimoine médian des 40-50 ans valait 160 % du patrimoine médian de la population totale.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2004.

Le revenu et la catégorie sociale : des déterminants majeurs

Le revenu est un déterminant majeur des inégalités de patrimoine du fait de son impact sur la capacité à épargner. Dans cette étude, il est mesuré comme la somme des revenus déclarés à la direction générale des Impôts par les membres du ménage. Parmi le quart des ménages les plus aisés en termes de revenus déclarés, un sur deux détient un patrimoine supérieur à 259 000 euros. Parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus faibles, un sur deux a un patrimoine inférieur à 11 000 euros : le rapport est donc de 1 à 25, et s'est accru depuis 1992.

Le patrimoine médian des indépendants s'élève à 202 000 euros, soit trois fois celui des salariés. D'une part, il comporte une composante professionnelle, qui représente 34 % de leur patrimoine total. D'autre part, les indépendants épargnent plus que les salariés pour leur patrimoine privé, afin de compenser notamment des droits à la retraite et une couverture sociale plus faibles (Cordellier, Missègue, 1999).

En ce qui concerne les salariés, le patrimoine médian des cadres est vingt fois supérieur à celui des ouvriers non qualifiés. Cet écart s'explique par le revenu ou le diplôme, car ils sont fortement liés à la catégorie sociale, et par l'âge moyen, du fait des déroulements de carrière ; la proportion des cadres et des professions intermédiaires est également moins forte chez les jeunes.

Encadré 2

Décomposition des inégalités

L'indice de Theil possède la propriété d'être décomposable suivant un critère de stratification donné, et ce plus aisément que l'indice de Gini. L'indice de Theil de la variable γ , décomposé suivant un critère κ prenant les modalités 1 à K, peut s'écrire de la manière suivante :

$$T(\gamma) = \underbrace{\sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}}{n \cdot \bar{\gamma}} \cdot T_{\kappa}(\gamma_{\kappa})}_{\text{intra-strates}} + \underbrace{\sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}}{n \cdot \bar{\gamma}} \cdot 1n\left(\frac{\bar{\gamma}_{\kappa}}{\bar{\gamma}}\right)}_{\text{inter-strates}}$$

avec $\bar{\gamma}$ la moyenne de la variable sur l'ensemble de la population, et n l'effectif total ; $\bar{\gamma}_{\kappa}$ la moyenne sur l'ensemble des individus appartenant à la catégorie et les effectifs de cette catégorie ; $T_{\kappa}(\gamma_{\kappa})$ l'indice de Theil calculé uniquement sur la population de la catégorie κ . La décomposition permet de calculer la part des inégalités expliquée par le critère retenu (inégalité inter-strates) et la part de l'inégalité résiduelle (inégalité intra-strates). Le **pouvoir explicatif du critère** est alors le rapport de l'indice inter-strates sur l'indice de Theil total. L'inégalité intra-strates ainsi calculée est une moyenne de l'inégalité au sein de chaque strate, pondérée par la part de chaque strate dans le patrimoine total. Ainsi, l'inégalité intra-strates dépend non seulement des inégalités au sein de chaque strate, mais également de la structure de la population, en termes d'effectifs et de patrimoine moyen, suivant le critère retenu. Bien sûr, l'inégalité inter-strates dépend également de cette structure.

Cette décomposition permet aussi, selon la méthodologie de Bourguignon et Morisson (1985), de quantifier l'effet de modifications de la structure de la population suivant un critère sur l'évolution des inégalités entre deux dates. D'après la formule précédente, trois composantes peuvent être identifiées dans l'évolution de l'indice de Theil : deux composantes liées respectivement à l'évolution des effectifs et

du patrimoine moyen de chacune des strates définies par les modalités du critère, par exemple les tranches d'âges si l'on examine le critère de l'âge, et une troisième attribuable à d'autres facteurs que celui retenu, dans la mesure où elle rend compte de l'évolution des inégalités à l'intérieur de ces strates (inégalités « intra-strates »). L'effet propre des deux premières composantes – l'« effet de structure » – peut alors s'apprécier en comparant l'indice de Theil de l'année 1992 avec un indice de Theil « simulé » en 2004, dans lequel les inégalités à l'intérieur des strates sont maintenues à leur niveau de 1992. L'indice simulé s'écrit de la manière suivante :

$$T_{\text{simulé}}^{04} = \sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa}^{04} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{n^{04} \cdot \bar{\gamma}^{-04}} \cdot T_{\kappa}^{92} + \sum_{\kappa=1}^K \frac{n_{\kappa}^{04} \cdot \bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{n^{04} \cdot \bar{\gamma}^{-04}} \cdot 1n\left(\frac{\bar{\gamma}_{\kappa}^{-04}}{\bar{\gamma}^{-04}}\right)$$

où les exposants sont relatifs aux années 1992 et 2004.

Analyse économétrique de la variance

Pour quantifier l'effet des facteurs sociodémographiques sur le patrimoine et évaluer le pouvoir explicatif d'un critère, il est également possible de mesurer leur impact sur le pourcentage de variance expliquée dans un modèle économétrique prenant en compte l'influence conjointe de tous les facteurs. Le modèle « complet » vise à expliquer le montant du patrimoine (en logarithme) à partir d'un grand nombre de facteurs explicatifs. Ces facteurs comprennent, outre les facteurs évoqués plus haut, le niveau de diplôme de la personne de référence, le type de ménage (couple ou personne seule, avec ou sans enfants), ou des facteurs incidents qui ont pu conduire à une augmentation ou à une diminution du patrimoine, par exemple une plus-value immobilière. Le pouvoir explicatif d'un facteur donné est mesuré en calculant l'écart entre le pourcentage de variance expliquée sans ce facteur avec celui du modèle complet (figure 4).

Les inégalités ne sont pas liées seulement à l'âge, au revenu ou à la catégorie sociale

Les indices de Gini et de Theil permettent de mener une analyse de la concentration des patrimoines et conduisent à des conclusions similaires (*Définitions et figure 3*). Pour mener une analyse de décomposition des inégalités, il est cependant plus aisé de travailler avec l'indice de Theil. Celui-ci permet en effet assez facilement de distinguer, dans l'inégalité totale, le pouvoir explicatif d'un critère de celui des autres facteurs – dont certains peuvent d'ailleurs ne pas être observés dans l'enquête (*encadré 2*). Selon cet indice, le revenu, l'âge et la catégorie sociale étaient les déterminants majeurs des inégalités en 1992. Le revenu et la catégorie sociale expliquaient chacun environ 30 % des inégalités, et l'âge 11 %. Ces effets ne peuvent toutefois pas être additionnés, dans la mesure où les facteurs sont liés entre eux. La combinaison de l'âge, de la catégorie sociale et de la zone d'habitation rendaient compte de 47 % de l'inégalité en 1992. En 2004, chacun des critères principaux perd un peu de son pouvoir explicatif : la part expliquée par le revenu ou la catégorie sociale passe à 25 % et celle de l'âge avoisine les 10 %. Cette fois, c'est la combinaison du revenu, de la catégorie sociale et du fait d'avoir reçu un héritage ou une donation qui est la plus discriminante : elle rend compte de 45 % de l'inégalité.

Une analyse économétrique permet également d'apprécier le pouvoir explicatif des différents critères. Les facteurs les plus discriminants en 2004 sont, selon cette analyse, le revenu du ménage, l'âge, le fait d'avoir bénéficié d'une plus-value sur son logement et les héritages ou donations reçus (*figure 4*). En 1992, le type de commune, la catégorie sociale et le type de ménage contribuaient plus fortement aux inégalités que les transmissions ou les plus-values sur le logement. Dans le cas des donations, ces fluctuations pourraient être liées à la mise en place en 1992 d'une fiscalité plus avantageuse les concernant. De même, les prix des logements dépendent de l'évolution du marché immobilier et engendrent donc un écart plus grand entre ceux qui ont bénéficié d'une plus-value et ceux qui n'en ont pas bénéficié. Cette analyse économétrique, tout comme la décomposition de l'indicateur de Theil, n'explique que la moitié des inégalités. De plus, le pouvoir explicatif des déterminants usuels semble avoir légèrement baissé.

Une augmentation des inégalités chez les ménages à revenus modestes...

Pour l'ensemble de la population, l'indicateur de Theil évolue peu entre 1992 et 2004, passant de 0,79 à 0,81. Cette stabilité de la concentration des patrimoines recouvre toutefois des réalités fortement contrastées. Les inégalités ont progressé plus fortement chez les petits indépendants – possédant une entreprise de moins de 10 salariés – que chez les salariés ou les professions libérales. Avec un indicateur de Theil évoluant de 0,59 à 0,55 sur la période, elles peuvent être considérées comme stables au sein des ménages touchant des revenus supérieurs au revenu annuel médian. Elles ont en revanche augmenté pour ceux gagnant moins : l'indice de Theil passe ainsi de 0,91 à 1,15 parmi le quart des ménages aux revenus les plus faibles.

La suite du dossier se concentre sur les ménages situés dans le premier quartile de la distribution des *revenus* – les ménages à revenus modestes –, mais poursuit l'analyse de leur *patrimoine*. À titre illustratif, en 2004, ces ménages déclaraient des revenus annuels inférieurs à 15 500 euros. Un quart des ménages de cette catégorie possède moins de 1 000 euros de patrimoine en 2004, et possédait en 1992 moins de 1 120 euros, ce qui correspondrait, en tenant compte de l'inflation sur la période, à un patrimoine de 1 350 euros en euros constants de 2004 (*figure 5*). Les ménages les plus pauvres possèdent donc en 2004 un patrimoine plus

3. Inégalités de patrimoine

	1992						
	Disparités	Dispersion		Concentration			
	Patrimoine médian relatif ¹	D9/D5	Q3/Q1	GINI	THEIL	Moyenne/médiane	Pouvoir explicatif du critère (en %)
Ensemble	100,0	4,1	20,4	0,64	0,79	1,7	
Revenu²							
1 ^{er} quartile (inférieur)	16,4	10,7	44,7	0,70	0,91	3,9	27,5
2 ^e quartile	86,2	3,4	17,2	0,59	0,64	1,4	
3 ^e quartile	142,1	2,6	8,2	0,52	0,50	1,2	
4 ^e quartile (supérieur)	285,3	3,1	3,1	0,50	0,48	1,5	
Revenu non déclaré	83,7	5,0	17,6	0,65	0,78	1,9	
Âge							
Moins de 30 ans	6,7	21,2	20,9	0,75	1,07	6,0	10,9
30 à 40 ans	83,3	4,2	26,4	0,63	0,74	1,7	
40 à 50 ans	160,0	3,2	8,3	0,57	0,62	1,4	
50 à 60 ans	163,7	3,4	5,7	0,58	0,65	1,6	
60 à 70 ans	122,4	3,9	6,7	0,62	0,74	1,7	
Plus de 70 ans	78,7	4,2	9,8	0,63	0,75	1,8	
Type de ménage							
Personne seule	31,0	7,7	25,7	0,70	0,96	3,0	7,3
Couple sans enfant	129,6	3,7	8,5	0,60	0,69	1,7	
Couple avec 1 enfant	141,5	3,3	12,0	0,60	0,74	1,5	
Couple avec 2 enfants	160,0	3,1	6,6	0,55	0,55	1,4	
Couple 3 enfants ou plus	131,6	3,4	37,4	0,63	0,77	1,6	
Famille monoparentale	12,2	19,4	70,6	0,76	1,17	7,3	
Autres ménages	140,7	3,4	7,7	0,58	0,61	1,5	
Catégorie sociale du ménage³							
Agriculteurs	155,2	4,0	7,6	0,58	0,59	1,7	29,4
Petits indépendants ⁴	209,8	3,3	4,9	0,52	0,47	1,5	
Gros indépendants ⁵	635,9	3,9	4,5	0,58	0,62	2,0	
Professions libérales	511,7	2,5	5,4	0,49	0,42	1,2	
Cadres	226,1	3,1	4,7	0,54	0,54	1,5	
Professions intermédiaires	144,5	2,6	8,1	0,50	0,44	1,2	
Employés	31,5	7,1	31,3	0,65	0,76	2,8	
Ouvriers qualifiés	66,2	3,3	24,9	0,58	0,62	1,4	
Ouvriers non qualifiés	12,5	14,1	60,4	0,68	0,83	4,5	
Type de commune							
Commune rurale	139,3	3,0	4,5	0,54	0,56	1,4	2,7
Moins de 20 000 habitants	105,9	3,7	11,5	0,60	0,65	1,5	
De 20 000 à 100 000 habitants	55,0	6,1	35,3	0,69	0,99	2,7	
Plus de 100 000 habitants	54,0	5,9	32,3	0,68	0,91	2,5	
Agglomération parisienne hors Paris	126,7	4,4	33,8	0,65	0,76	1,8	
Ville de Paris	70,3	9,0	44,5	0,72	1,05	3,6	
Diplôme relatif⁶							
Pas ou peu diplômé	32,0	7,5	46,0	0,68	0,86	2,9	12,9
Moyennement diplômé	114,2	3,2	13,8	0,58	0,63	1,4	
Diplômé	123,7	3,4	13,2	0,61	0,74	1,6	
Très diplômé	203,7	3,6	6,4	0,58	0,64	1,6	
Indépendant dans le ménage							
Au moins un indépendant en activité	221,8	3,5	5,3	0,49	0,59	1,4	17,3
Aucun indépendant en activité	76,0	4,0	26,1	0,63	0,74	1,7	
Résidence principale							
Ménages propriétaires	188,5	2,9	2,6	0,46	0,42	1,5	31,0
Ménages non propriétaires	8,8	14,5	14,5	0,79	1,35	5,7	
Réception d'héritage ou de donation							
Oui	161,5	3,4	4,7	0,56	0,61	1,6	9,8
Non	41,5	6,9	37,5	0,67	0,86	2,8	

1. Patrimoine médian relatif : (patrimoine médian de la strate/patrimoine médian de l'ensemble des ménages) x 100.

2. Revenu : correspond à la déclaration fiscale de revenus du ménage. La variable est issue d'un appariement avec des données de la direction générale des Impôts.

3. Les retraités et les inactifs ayant déjà travaillé, sont classés dans la catégorie correspondant à leur ancienne activité. En l'absence d'information sur la personne de référence, on prend le conjoint, et à défaut, l'information disponible sur le père de la personne de référence ou du conjoint.

3. Inégalités de patrimoine (suite)

	2004						
	Disparités	Dispersion		Concentration			
		Patrimoine médian relatif ¹	D9/D5	Q3/Q1	GINI	THEIL	Moyenne/médiane
Ensemble	100,0	3,9	26,9	0,64	0,81	1,7	
Revenu²							
1 ^{er} quartile (inférieur)	10,7	17,4	89,0	0,75	1,15	6,6	24,5
2 ^e quartile	84,9	2,9	17,7	0,59	0,68	1,4	
3 ^e quartile	139,9	2,6	4,4	0,51	0,50	1,3	
4 ^e quartile (supérieur)	263,9	3,0	2,8	0,49	0,46	1,5	
Revenu non déclaré	4,9	40,1	69,3	0,83	1,52	15,1	
Âge							
Moins de 30 ans	4,8	23,2	16,6	0,79	1,28	6,9	10,4
30 à 40 ans	71,6	3,7	41,9	0,62	0,76	1,6	
40 à 50 ans	125,9	3,3	16,3	0,61	0,73	1,5	
50 à 60 ans	157,8	3,3	6,5	0,58	0,65	1,6	
60 à 70 ans	142,3	3,1	7,1	0,59	0,73	1,5	
Plus de 70 ans	94,0	4,2	11,8	0,62	0,71	1,7	
Type de ménage							
Personne seule	24,7	9,1	50,9	0,71	0,98	3,6	9,6
Couple sans enfant	148,7	3,3	6,4	0,58	0,66	1,5	
Couple avec 1 enfant	136,2	3,1	9,0	0,59	0,66	1,5	
Couple avec 2 enfants	150,6	2,8	4,5	0,55	0,66	1,4	
Couple 3 enfants ou plus	140,2	3,5	14,4	0,61	0,71	1,6	
Famille monoparentale	16,3	13,4	81,7	0,71	0,99	5,1	
Autres ménages	83,4	5,3	27,8	0,67	0,84	2,0	
Catégorie sociale du ménage³							
Agriculteurs	171,8	4,3	6,6	0,59	0,61	1,8	24,7
Petits indépendants ⁴	168,0	3,9	5,9	0,61	0,76	1,8	
Gros indépendants ⁵	490,6	4,2	6,0	0,60	0,64	1,7	
Professions libérales	338,4	3,1	4,5	0,52	0,47	1,4	
Cadres	204,6	2,9	5,1	0,51	0,48	1,3	
Professions intermédiaires	125,9	2,7	10,6	0,53	0,53	1,3	
Employés	28,0	8,0	52,9	0,66	0,80	3,0	
Ouvriers qualifiés	74,6	3,0	34,5	0,57	0,60	1,3	
Ouvriers non qualifiés	9,8	17,1	81,3	0,69	0,88	5,9	
Type de commune							
Commune rurale	128,8	3,2	4,4	0,57	0,65	1,6	2,0
Moins de 20 000 habitants	125,4	3,0	12,2	0,57	0,62	1,4	
De 20 000 à 100 000 habitants	70,9	5,0	55,2	0,67	0,87	2,0	
Plus de 100 000 habitants	64,2	5,4	51,5	0,67	0,88	2,1	
Agglomération parisienne hors Paris	71,7	5,7	55,1	0,68	0,92	2,3	
Ville de Paris	51,8	12,2	74,5	0,75	1,23	5,0	
Diplôme relatif⁶							
Pas ou peu diplômé	42,6	5,5	60,3	0,68	0,94	2,4	10,1
Moyennement diplômé	106,6	3,2	14,4	0,57	0,61	1,4	
Diplômé	122,9	3,3	15,9	0,62	0,80	1,6	
Très diplômé	191,0	3,7	7,9	0,59	0,67	1,6	
Indépendant dans le ménage							
Au moins un indépendant en activité	206,8	3,9	5,2	0,59	0,68	1,8	16,3
Aucun indépendant en activité	81,6	3,7	34,9	0,62	0,71	1,6	
Résidence principale							
Ménages propriétaires	180,3	2,9	2,6	0,45	0,42	1,5	32,8
Ménages non propriétaires	5,5	18,2	22,9	0,82	1,63	7,4	
Réception d'héritage ou de donation							
Oui	169,7	3,4	4,2	0,55	0,59	1,5	11,2
Non	46,0	5,7	50,7	0,67	0,90	2,4	

4. Indépendants chefs d'entreprise de moins de 10 salariés.

5. Chefs d'entreprise de plus de 10 salariés.

6. Diplôme relatif : un même diplôme n'a pas la même valeur aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Afin de pouvoir comparer les niveaux de diplôme dans le temps, et notamment avec les données de l'enquête *Patrimoine 92*, une variable de diplôme relatif a été construite. Pour cela, on prend donc en compte à la fois le niveau de diplôme obtenu et l'âge.

Sources : enquêtes *Actifs Financiers 1992* et *Patrimoine 2004*.

faible que leurs homologues de 1992. À l'autre extrémité, le quart le plus fortuné des ménages à revenus modestes possédait plus de 50 000 euros de patrimoine en 1992, équivalant à 60 000 euros en euros constants de 2004, et possède plus de 90 000 euros en 2004. Les patrimoines des ménages les plus fortunés, parmi ceux à revenus modestes, sont donc supérieurs en 2004 à ceux des plus fortunés en 1992. Par ailleurs, le patrimoine médian de l'ensemble des ménages à revenus modestes a légèrement diminué en euros constants, passant de 11 400 à 10 500 euros. L'augmentation de la dispersion des patrimoines parmi ces ménages procède donc à la fois d'un appauvrissement de la catégorie des plus pauvres et d'un enrichissement de celle des plus fortunés depuis 1992.

... expliquée en partie par la présence d'actifs plus risqués et mieux rémunérés dans le patrimoine des plus aisés d'entre eux

Toutefois, cette évolution ne semble pas expliquée par les modifications observées de la structure de la population dans la catégorie des ménages à revenus modestes. Ces modifications sont d'ailleurs assez limitées : la structure par âge s'est légèrement déformée au profit des âges intermédiaires ; la part des agriculteurs diminue, tandis que celle des employés et des personnes exerçant une profession intermédiaire augmente. Enfin, la part des ménages ayant reçu une donation ou un héritage diminue de plus de 8 points, c'est-à-dire plus fortement que pour la population totale. Les propriétés de décomposition de l'indice de Theil permettent

4. Pouvoir explicatif de différents critères

Variables explicatives	1992	2004
Caractéristiques sociodémographiques		
Revenu du ménage	11,1	9,3
Âge	6,9	5,2
Niveau social	2,6	1,6
Type de commune d'habitat	2,7	1,7
Type de ménage	1,7	0,6
Diplôme de la personne de référence	1,0	0,7
Existence d'un indépendant en activité	1,4	1,0
Existence de transferts reçus		
Héritages	0,9	1,8
Donations	1,4	2,1
Aides	0,2	n.e.
Heurs et malheurs du patrimoine		
Plus-values sur logement	1,0	3,9
Autres plus-values	n.e.	0,7
Chômage	0,5	0,7
Pertes en bourse	n.e.	0,2
Faillite	n.e.	0,3
Autres moins-values	0,2	0,6

Note : le pouvoir explicatif d'une variable se mesure en comparant le R^2 du modèle de régression complet, à celui du modèle sans la variable en question (R^2 du modèle complet - R^2 du modèle sans la variable) $\times 100 / R^2$ du modèle complet.

Pour les deux enquêtes *Patrimoine* (1992 et 2004), le critère entraînant la perte de pouvoir explicatif la plus importante est le revenu, lorsqu'on enlève cette variable, la perte de pouvoir explicatif du modèle est de 9,3 % en 2004.

n.e. : non explicatif. D'autres variables ont été introduites dans les régressions, mais leur pouvoir explicatif est quasi nul ; elles ne figurent pas dans le tableau. Ces variables concernent l'existence de donations ou d'aides versées par le ménage, ainsi que des événements ayant pu affecter le patrimoine du ménage. Certaines variables en revanche sont explicatives une année donnée et figurent dans le tableau.

Champ : ensemble des ménages.

Sources : enquêtes *Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004*.

d'évaluer l'impact des modifications structurelles sur l'évolution des inégalités. La méthode consiste à comparer le « véritable » indice de Theil en 1992 à un indice de Theil « théorique » en 2004, calculé en faisant varier uniquement la structure de la population selon un critère donné. Pour les ménages à revenus modestes, dont l'indice de Theil augmente pour le patrimoine de 0,24 point entre 1992 et 2004, un croisement de plusieurs critères montre que les modifications de structure observables contribuent pour 0,09 point à l'augmentation de l'indice (figure 6). Elles expliquent donc moins de la moitié de l'augmentation totale des inégalités de patrimoine mesurées par l'indice de Theil. Par ailleurs, l'effet conjoint de tous ces facteurs est à peine plus explicatif que ceux de l'activité, du niveau social, ou du fait d'avoir hérité ou reçu une donation, pris un à un : les modifications structurelles suivant ces critères contribuent pour moins de 0,07 point.

Parmi les ménages à revenus modestes, la moitié ne possède pratiquement pas de patrimoine immobilier, alors que cette composante représente en moyenne 60 % du patrimoine des autres ménages. Le quart des ménages les plus fortunés parmi les ménages modestes détient en moyenne 30 % de son patrimoine sous forme d'actifs professionnels. Plus de 45 % d'entre eux exerçaient ou avaient exercé une activité d'indépendant en 1992 et près de 40 % en 2004, ce qui explique la présence de ces actifs dans leur patrimoine. Le patrimoine financier des

5. Distribution du patrimoine chez les ménages à revenus modestes en 1992, avec et sans correction de l'inflation, et en 2004

	Premier décile	Premier quartile	Médiane	Troisième quartile	Dernier décile
1992	430	1 120	9 440	49 820	101 010
1992 (en euros de 2004)	520	1 350	11 420	60 230	122 130
2004	230	1 000	10 520	89 350	182 970

Lecture : 25 % des ménages à revenus modestes possédaient moins de 1 120 euros en 1992, ce qui correspondrait à 1 350 euros en 2004 une fois prise en compte l'inflation. Cette catégorie possède moins de 1 000 euros en 2004.

Champ : ménages à revenus modestes (premier quartile de la distribution des revenus).

Sources : enquêtes Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004.

6. Effet des évolutions structurelles sur l'indicateur de Theil en 1992 et 2004 pour les ménages à revenus modestes

Inégalités intra-classes			
Theil en 1992	Theil simulé avec la structure croisée des effectifs et des patrimoines moyens selon le critère en 2004	Theil en 2004	
0,91	Diplôme relatif	0,91	
	Zone d'habitation	0,92	
	Âge	0,93	
	Type de ménage	0,95	
	Activité indépendante ou salariée	0,97	1,15
	Niveau social	0,98	
	Héritages ou donations reçus	0,98	
	Critère croisé	1,00	

Lecture : à inégalités intra-classes constantes entre 1992 et 2004, les modifications de structure par âge des effectifs et des patrimoines moyens conduisent à un Theil simulé de 0,93. Le Theil était de 0,91 en 1992 et de 1,15 en 2004.

Critère croisé : zone d'habitation en trois modalités (rural, urbain hors agglomération parisienne, agglomération parisienne), tranches de revenus en deux modalités (inférieur ou supérieur au revenu médian), tranches d'âge en deux modalités (moins de 50 ans, plus de 50 ans) réception d'un héritage ou d'une donation et activité du ménage en deux modalités (salariés, indépendants).

Champ : ménages du premier quartile de la distribution des revenus.

Sources : enquêtes Actifs Financiers 1992 et Patrimoine 2004.

7. Taux de détention des produits financiers par quartile de patrimoine en 2004

en %

	Premier quartile	Dernier quartile
Compte-chèques	90,9	99,7
Livrets défiscalisés	51,8	88,2
Livrets d'épargne (y compris défiscalisés)	52,4	88,8
Épargne-logement	2,6	53,0
Obligations, emprunts d'État	0,0	3,4
Sicav ou FCP (y compris PEA)	0,0	16,5
Ensemble des actions (y compris PEA, hors Sicav et FCP)	0,5	28,1
Ensemble des valeurs mobilières	0,8	36,9
Assurance-vie	1,6	35,6

Champ : ménages du premier quartile de la distribution des revenus.

Source : enquête Patrimoine 2004.

ménages les plus pauvres est également très différent de celui des plus fortunés (*figure 7*). Neuf ménages sur dix, parmi les plus pauvres en termes de patrimoine, possèdent un compte-chèques et la moitié un livret d'épargne réglementée, mais ils sont très peu nombreux à posséder des valeurs mobilières, des actions ou de l'assurance-vie. En revanche, parmi le quart le plus fortuné des ménages à revenus modestes, 30 % détiennent ces derniers produits. Ceux-ci constituent souvent une épargne peu liquide et plus risquée, et ont, de ce fait, des taux de rendements plus élevés en moyenne sur la période (*voir fiches Performances des placements*). Alors que la structure des patrimoines des ménages les plus pauvres comme celle des ménages les plus fortunés est stable sur la période 1992-2004, les différences de composition et donc de performances pourraient être à l'origine de l'accroissement des inégalités entre ces deux catégories au sein des ménages à revenus modestes.

Enfin, des évolutions différentes des taux d'épargne des ménages en fonction de leur niveau de patrimoine pourrait également contribuer à expliquer ces évolutions. L'enquête *Patrimoine* ne permet cependant pas de le vérifier. ■

Définitions

Patrimoine médian relatif

Pour une catégorie donnée, le patrimoine médian relatif est le patrimoine médian de cette catégorie, rapporté au patrimoine médian de l'ensemble des ménages.

Indicateurs d'inégalités

Trois notions permettent d'analyser les inégalités de patrimoine. La mesure des **disparités** s'appuie sur des comparaisons d'indicateurs de tendance centrale (moyennes, médianes) selon certaines stratifications (revenu, âge, etc.).

Les indicateurs de **dispersion** évaluent des écarts entre quantiles de distribution ; il est ainsi possible, par exemple, de calculer le rapport entre le patrimoine au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 50 % les moins riches (médiane).

Les indicateurs de **concentration**, quant à eux, tiennent compte des montants de tous les patrimoines y compris les plus importants. Par exemple, la part des 10 % des ménages les plus riches peut être calculée dans la masse totale des patrimoines. Les **indices de Theil et de Gini** mesurent l'écart entre la distribution observée et une distribution théorique exactement égalitaire, dans laquelle la moitié des ménages, par exemple, posséderait la moitié du patrimoine total. Plus l'indice de Gini se rapproche de 1 ou plus l'indicateur de Theil est élevé, plus la distribution est concentrée.

Pour en savoir plus

Arrondel L., Guillaumat-Tailliet F., Verger D., « Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », *Économie et Statistique* n° 296-297, p. 145 et suivantes, Insee, 1996.

Bourguignon F., Morrisson C., « Une analyse de décomposition de l'inégalité des revenus individuels en France », *Revue Économique* n° 4, p. 741-777, 1985.

Cordellier C., Missègue N., « Les disparités de patrimoine professionnel des indépendants », *Données sociales*, Insee, 1999.

Guillaumat-Tailliet F., Malpot J.-J., Paquel V., « Le patrimoine des ménages : répartition et concentration », *Données sociales*, Insee, 1996.

Kessler D., Masson A., « Le patrimoine des Français : faits et controverses », *Données sociales*, Insee, 1990.

Lollivier S., Verger D., « Les comportements en matière d'épargne et de patrimoine », *Économie et Statistique* n° 202, Insee, septembre 1987.

Rougerie C., « Évolution des inégalités de patrimoine entre 1986 et 2000 », *Données sociales*, Insee, 2002.

« Structure et disparités du patrimoine des ménages », *Synthèses* n° 28, p. 81-106, Système statistique public, Insee, septembre 1999.

« Détention d'actifs et disparités de patrimoine parmi les ménages, une mise en perspective sur 12 ans », *Synthèses* n° 19, p. 87-118, Système statistique public, Insee, 1998.

« Le patrimoine des français : comportements et disparités », *Économie et Statistique* n° 296-297 Insee, 1996.
